

Site NATURA 2000
FR 8301058

Environs de Méallet
- département du Cantal -

DOCUMENT D'OBJECTIF



HAUTE AUVERGNE

Mai 2002

SOMMAIRE

1 PRÉSENTATION DU SITE	2
1.1 Localisation géographique	2
1.2 Intérêt botanique du site	2
1.3 Références bibliographiques	2
1.4 Menaces sur le site	5
1.5 Avantages du site	5
2 ETAT DES LIEUX	6
2.1 Descriptif des habitats d'intérêt.....	6
2.2 Composition de l'habitat	9
2.3 Etat de conservation et évolution prévisible	9
2.4 Proposition de mesures de gestion	9
2.5 Prospection complémentaire à Chambres	11
3 DIAGNOSTIC SUR LES POTENTIALITÉS DU SITE	12
3.1 Rappel de la situation	12
3.2 Dynamique des milieux.....	12
3.3 Dynamique des espèces.....	13
3.4 Pratiques actuelles (cf. Document 11 page 37).....	13
4 PROPOSITIONS DE GESTION	16
4.1 Présentation des actions envisageables	16
4.2 Mise en œuvre = mesures de gestion	16
5 PRÉVISIONNEL CHIFFRÉ RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTES ACTIONS – TTC	27
6 ANNEXES	28
6.1 Annexe 1 : Le contexte géologique.....	29
6.2 Annexe 2 : Présentation des habitats - Document 9.....	31
6.3 Annexe 3 : Planches photos d'orchidées - Document 10.....	33
6.4 Annexe 4 : Fiche d'analyse des pratiques agricoles Document 11	37
6.5 Annexe 5 : Documents de sensibilisation et d'informations - Document 12.....	38
6.6 Annexe 6 : Composition du comité de pilotage	42
6.7 Annexe 7 : Evolution du site, photos aériennes de la zone - Document 13.....	44
6.8 Annexe 8 : Bibliographie	46

Liste des documents

Document 1: Localisation géographique	3
Document 2: Extrait cadastral	4
Document 3: Milieux naturels - Végétation	8
Document 4: Caractéristiques botaniques	10
Document 5: Propriétaires - Exploitants - Etat du foncier	14
Document 6: Pratiques agricoles	15
Document 7: propositions de gestion	26
Document 8 : Géologie : formations sédimentaires	30
Document 9: Présentation des habitats	31
Document 10 : Planches photos d'orchidées	33
Document 11 : Fiche d'analyse des pratiques agricoles	37
Document 12 : Documents de sensibilisation et d'informations	38
Document 13 : Evolution du site, photos aériennes de la zone	44

1 Présentation du site

1.1 Localisation géographique

Le site NATURA 2000 des « Environs de Méallet » FR 8301058 se trouve dans le département du CANTAL (15) sur la **commune de MEALLET**, à une altitude comprise entre 660 et 675 mètres (cf. Document 1 page 3). Il couvre une surface de 9,9590 hectares entre le CD 22 et la voie communale n°17 à l'ouest du village de Méallet.

1.2 Intérêt botanique du site

Ce site présente un intérêt particulier car il abrite des **végétations calcicoles xérothermiques (lande à Genévriers) et méso-hydrophiles riches en orchidées sur un dépôt argilo-calcaire** de petite taille, isolé dans des formations sédimentaires (argiles et marnes du Tertiaire) localement étendues (cf. Document 8 page 30) sans intérêt botanique particulier (bocage voué à l'élevage). Le reste du secteur géographique est principalement occupé par des roches métamorphiques et des coulées de Basalte (plateau de Lhom).

Son intérêt est renforcé par sa localisation au nord-ouest du département très excentrée par rapport aux autres biotopes comparables (comme les bassins d'Aurillac, de Massiac et de Maurs, et la vallée du Lot). Le seul habitat proche pouvant lui être comparé se révèle très modifié. Il s'agit du site de Chambres (aux environs sud-ouest de Mauriac), réduit par embroussaillage (Prunelliers) à quelques dizaines de m² et quelques pieds d'orchidées.

1.3 Références bibliographiques

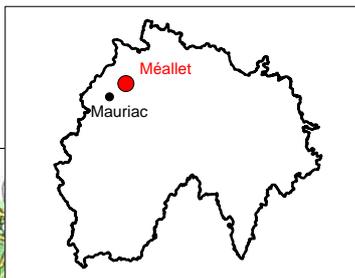
Ce site a déjà fait l'objet de plusieurs inventaires. Il est délimité et défini depuis 1987 comme **ZNIEFF** pour son intérêt floristique (végétation calcicole xérothermique), pour sa position plutôt septentrionale au sein du département et ses espèces végétales peu communes : dans les suintements, une orchidée (Epipactis des marais) et une fougère (Ophioglosse vulgaire), et dans les pelouses sèches, deux autres orchidées (l'Ophrys litigieux et la Sérapias langue). Ce dossier ZNIEFF n°0000-7027 mentionne aussi la menace de la friche sur ces milieux par l'abandon progressif des pratiques pastorales.

Localisation géographique

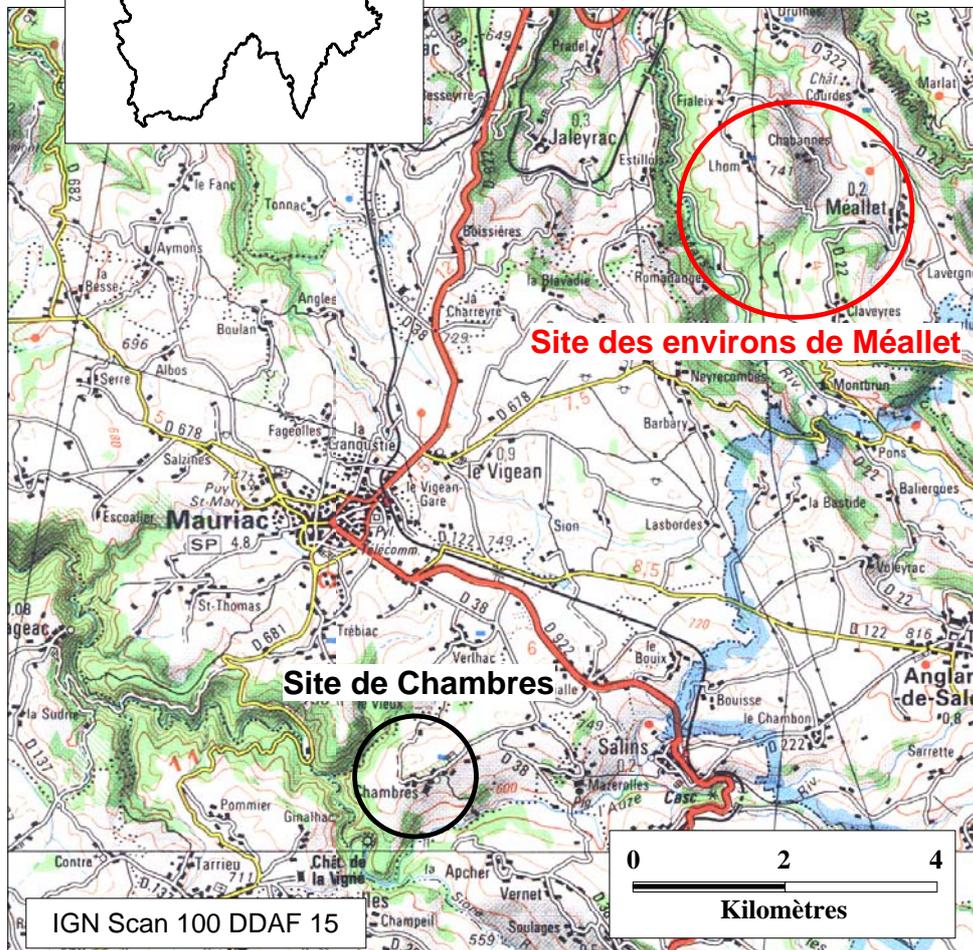
Natura 2000 "Environs de Méallet"

Document 1

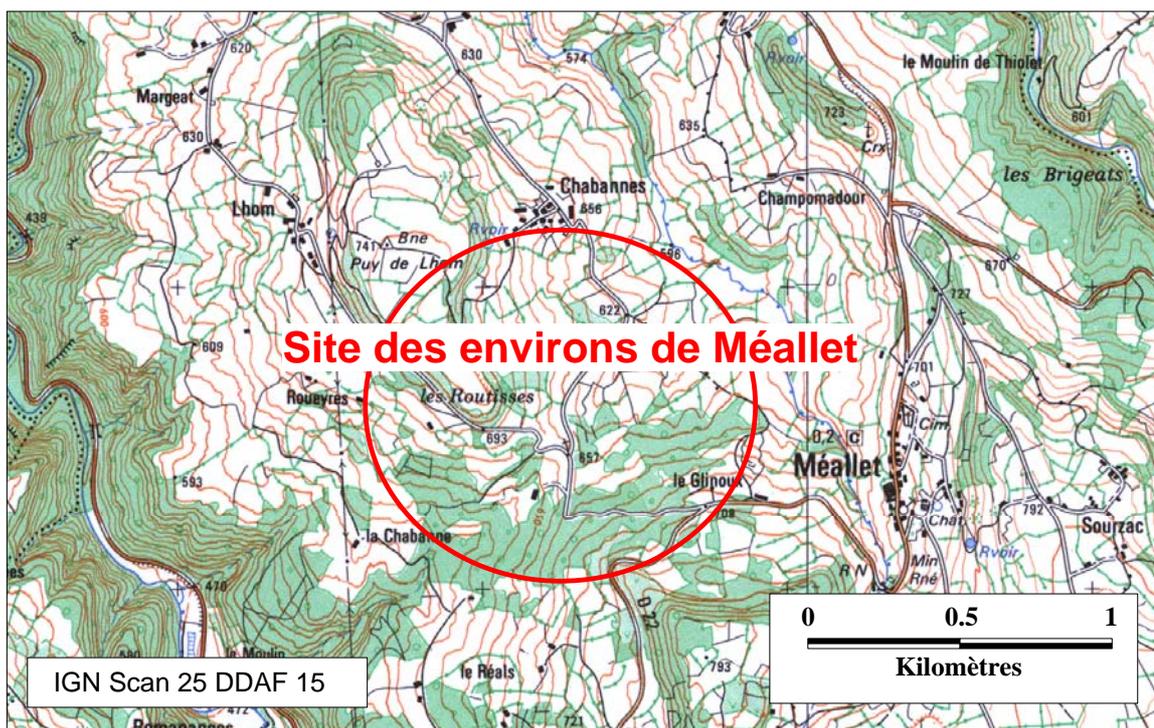
Localisation
près de Mauriac



Localisation dans le département



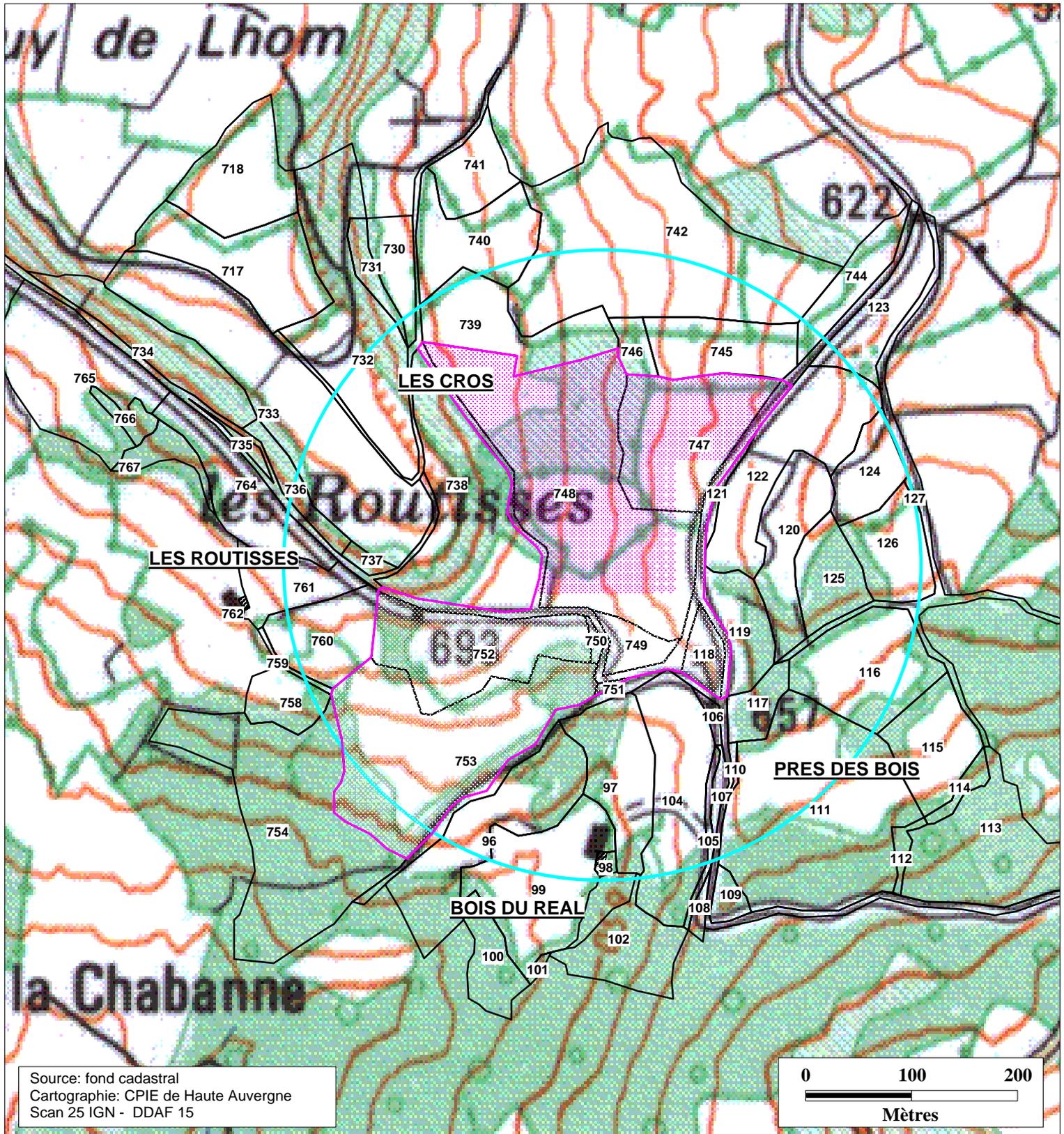
Localisation de
la zone d'étude



Extrait cadastral

Natura 2000 "Environs de Méallet"

Document 2



○ Périmètre initial ZNIEFF

■ Site retenu

Ce site fait aussi partie des **sites ENS étudiés** à la demande du Conseil Général du Cantal en 1997 (ENS : Espace Naturel Sensible). Il s'agit du site n°10 - Méallet Les Routisses, où est noté de nouveau l'intérêt de cette zone, la menace de sa disparition et la réduction des zones à orchidées.

Avec cette bibliographie (inventaire ZNIEFF, site ENS étudié), l'étude du **cadastre** permet de confirmer et de déterminer précisément la partie intéressante du site, concentrée surtout dans les parcelles cadastrales n°748 pour partie, 749 et 750 (section B3), soit sur environ 0,30 ha (cf. Document 2 page 4).

1.4 Menaces sur le site

Les menaces avancées sur ce site Natura 2000 concernent la disparition des milieux naturels, et la destruction de ces milieux naturels et de ses espèces végétales par l'enfrichement et par l'emboisement.

Même si la zone à orchidées est depuis longtemps restreinte, les derniers relevés montrent que l'habitat semble s'être encore amenuisé.

1.5 Avantages du site

La petite taille de la surface concernée, la volonté affichée par la municipalité de restaurer et entretenir ce site, la bonne volonté des exploitants et propriétaires voisins doivent permettre d'arriver aisément à concevoir une opération pilote et expérimentale de réhabilitation.

2 Etat des lieux

Une cartographie précise des milieux naturels a été réalisée sur le site présumé d'intérêt et sur les alentours. La recherche d'informations, préalable à la réalisation de la carte à la parcelle (cf. Document 3 page 8), a permis d'effectuer sur le terrain différents types d'observations (géologie et épaisseur des sols – occupation de l'espace et évolution – secteurs riches en espèces végétales remarquables).

Une attention particulière a été portée, au delà des milieux secs liés à la présence de calcaire et présentant des habitats de la Directive, sur la présence des zones humides à sourcins susceptibles d'abriter l'Epipactis des marais et l'Ophioglosse autrefois signalés.

2.1 Descriptif des habitats d'intérêt

Des enquêtes sur le terrain (relevés au printemps 2001) permettent de déterminer que l'habitat prioritaire est concentré dans les parcelles n°749 et 750, (environ 0.3 ha) et sur une petite partie de la parcelle 748. Il s'agit de : formation herbeuse sèche et faciès d'emboisement sur calcaire – site d'orchidées remarquables (code Natura 2000 6210, code CORINE 3432) - cf. Document 4 page 10.

Pour ce même habitat prioritaire, on observe un faciès plus xérothermique dans la parcelle n°750. Cet espace correspond à un talus de route, exposé à l'Est.

Parcelle n°750

Située sur un talus de route, cette parcelle présente sur une partie importante de sa surface un mélange xérobromion et mésobromion. Peu modifiée, fauchée pour partie, cette petite parcelle héberge encore quelques orchidées.

Parcelle n°749

Cet habitat prioritaire correspond ici à une lande hydro-mésophile à Genévriers, installée dans une parcelle en pente, au relief moutonné, et exposée au sud. Cet espace est limité par un virage serré de la route et présente un sol partiellement dénudé laissant apercevoir une marne calcaire. La tendance méso-xérothermique est modérée dans sa partie sud par quelques faibles suintements d'eau.

Cette parcelle est fortement dégradée et son intérêt s'avère réduit. L'ancienne lande à Genévriers a presque disparu, remplacée soit par un boisement mixte de Pin sylvestre, Chêne rouvre et Hêtre, soit par un buissonnement très dense (Prunellier, Viorne lantane, Cornouiller mâle).

La zone a quasiment perdu son faciès xérothermique et seules quelques héliophytes survivent difficilement en bordure ou en sous-bois. Dans ce milieu qui tend à devenir ombrophile, il n'a été observé qu'un seul pied d'*Aceras anthropophorum*, deux pieds de *Cephalantera longifolia* et neuf pieds d'*Ophrys apifera*.

Parcelle n°748 (pour partie)

Il est à noter qu'une petite station de *Gymnadenia conopea* (quelques dizaines de pieds) subsiste sur une place d'environ 200 m² dans cette parcelle, à proximité de la parcelle n°749.

Les prairies pâturées à proximité de ces parcelles, bien qu'étant situées sur le même substrat géologique ne recèlent aucune orchidée. Les raisons de cette absence résident certainement dans l'entrecroisement de plusieurs facteurs : pratiques agricoles néfastes (amendements?), sol trop épais.

Sur toute la zone parcourue, les orchidées (*Ophrys litigiosa*, *Epipactis palustris*) ou plantes remarquables (*Ophioglossum vulgare*) signalées en bibliographie n'ont pas été retrouvées (ni en mai, ni au second passage sur le terrain en juin 2001). Il est probable que les stations repérées il y a quelques années aient disparu. Ce fait a été confirmé par les botanistes consultés (Anne Pététin, Jean Dauge).

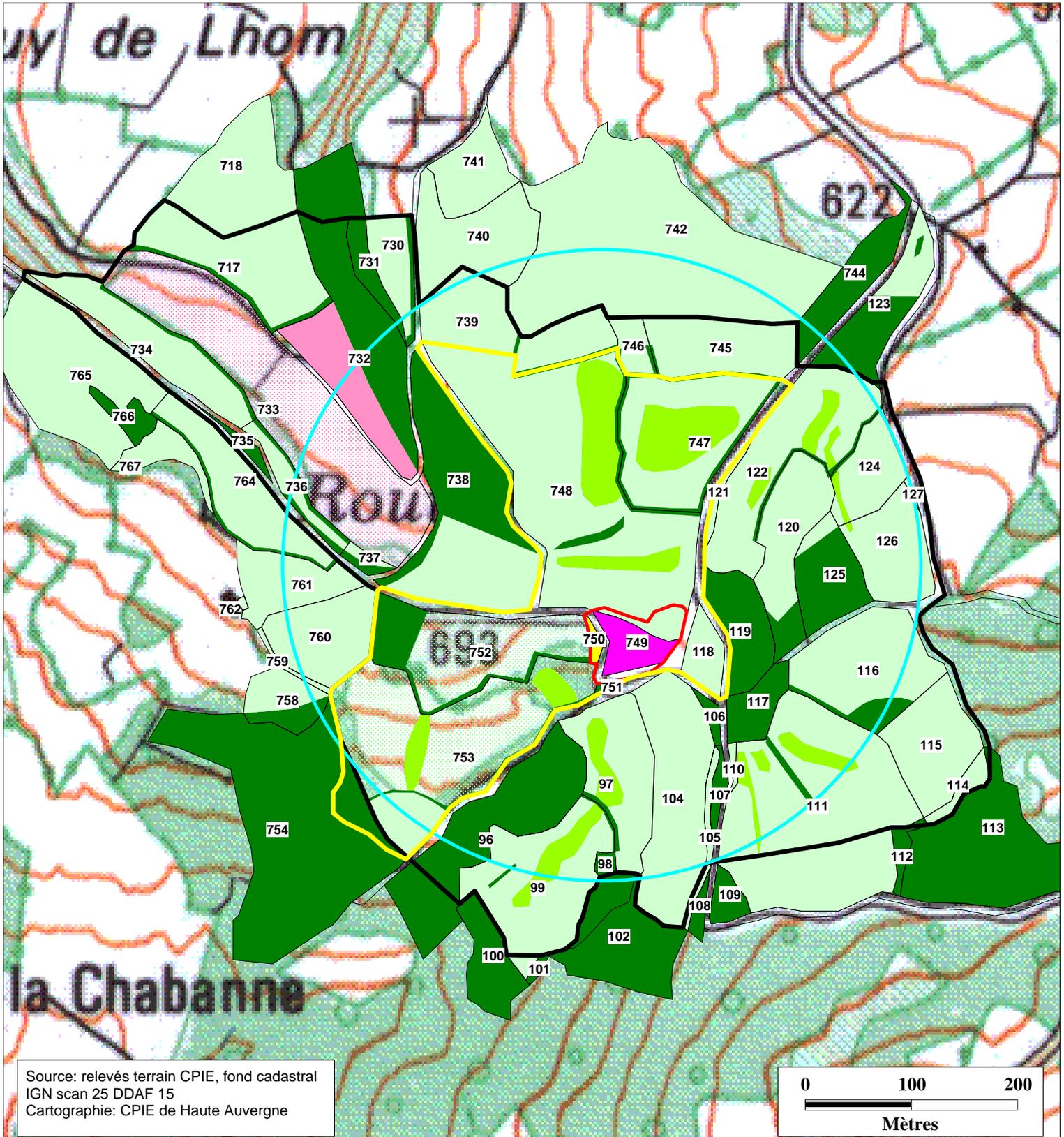
Les seules orchidées encore abondantes sont d'intérêt moyen : *Dactylorhiza fuchsii*, *Dactylorhiza maculata*, *Gymnadenia conopea* et *Listera ovata*.

Il a été observé en juin un dépôt de branchages d'élagage au Nord-Ouest de la parcelle n°749.

Milieux naturels : Végétation

Natura 2000 "Environs de Méallet"

Document 3



- Méso-xérobromion - Corine 34.32 - Natura 6210
- Lande boisée à orchidées - Corine 34.32/31.8 - Natura 6210 et 6213
- Pâturage ou pré de fauche - Corine 81
- Pâturage ou pré de fauche avec lande sèche
- Prairie humide de pente
- Pelouse sèche sur basalte - Corine 34.6
- Pelouse sèche sur basalte avec lande sèche
- Forêt, haie

- Présence d'orchidées
- Zone de prospection
- Périmètre initial ZNIEFF
- Site retenu

2.2 Composition de l'habitat

Le milieu étant fortement modifié par un boisement avancé en forêt mixte (Chênaie-Hêtraie-Pinède), les plantes typiques des lieux secs sont en forte réduction. La lande à Genévriers laisse place à un sous-bois ombragé. Les Orchidées résiduelles sont peu abondantes en quantité d'espèces (9 observées sur 13 anciennement citées) et en nombre de pieds (cf. Document 10 page 33 à 36).

Celles qui bénéficient de protection (*Ophrys litigiosa*, *Ophrys insectifera*) ainsi que plusieurs autres déterminantes (*Epipactis palustris*, *Serapias lingua*) n'ont pas été retrouvées (cf. Document 10 page 33).

Valeur patrimoniale

Devenue relativement modeste, cette valeur patrimoniale demeure potentiellement intéressante avec neuf espèces d'Orchidées sur une petite surface.

2.3 Etat de conservation et évolution prévisible

L'habitat est très mal conservé en raison d'un embroussaillage prononcé et d'un boisement avancé. La parcelle n°749, sans forte valeur agricole, ne bénéficie d'aucun entretien à part un peu d'élagage pour permettre une meilleure visibilité de la route. L'évolution prévisible de ce secteur déjà fortement dégradé laisse envisager une disparition de l'habitat à plus ou moins brève échéance.

Le risque de fermeture totale des milieux par la création d'un bosquet et d'un sous-bois ombrophile est réel. Cette fermeture s'accompagnerait d'une banalisation de la strate herbacée par l'apport de matières organiques, d'une extension des fourrés et des ronciers.

La parcelle n°750 n'a pas été ou peu modifiée.

Il existe donc, selon les secteurs, des menaces de destruction par embuissonnement et boisement par abandon des usages agricoles et de tout entretien (parcelle n°749) ou par des pratiques agricoles néfastes sur les prairies environnantes).

2.4 Proposition de mesures de gestion

Une opération pilote de restauration et de réhabilitation du milieu (par déboisement) pourrait permettre un retour à la lande à Genévrier héliophile. Un suivi du milieu permettrait alors d'évaluer l'évolution naturelle du milieu et le retour possible des Orchidées en quantité et en pieds. L'évolution vers un plus grand nombre d'espèces reste hypothétique, sauf action de réintroduction.

Document 4: Caractéristiques botaniques

Suintements :

Juncus inflexus dominant

Prairies agricoles :

Orchis mascula - *Ulex europaeus* – *Colchicum autumnale*

Haie ou sous-bois :

Fraxinus elatior – *Quercus robur* – *Coryllus avellana* – *Rubus* sp – *Rosa* sp – *Acer campestre* – *Prunus spinosa* – *Carpinus betulus* – *Crataegus monogyna* – *Cornus sanguinea* – *Salix cinerea* –

Sous-bois : *Lonicera xylosteum* – *Pyrus pyraister* – *Helleborus foetidus* – *Hedera helix* – *Pulmonaria affinis* – *Cytisus sarothamnus*

Landification sur pâturage :

Prunus spinosa – *Crataegus monogyna* – *Helleborus foetidus* – *Rubus* – *Rosa* – *Dipsacus fullonum* (*sylvestris*)

Prairie sèche sur basalte :

Saxifraga granulosa – *Prunus spinosa* – *Orchis morio*

Site Natura 2000 :

Hydro- mésobromion dominant + Xérobromion < 5% - Très envahi par lande boisée de même type que haie ou forêt avec en plus Alisier blanc (*Sorbus aria*), Pin sylvestre (*Pinus sylvaticus*) et même du Hêtre.

Zone fortement dégradée et réduite à 2 parcelles ! Orchidées en forte réduction – 1 seul pied d'Homme pendu (*Aceras anthropophorum*) sur une des plus belles du Cantal, deux *Cephalanthères* blanches (*Cephalanthera longifolia*), neuf *Ophrys apifera*.

Seules orchidées encore en grand nombre : *Orchis mascula* et *Listera ovata*.

Listera ovata – **Orchis mascula** – *Senecio erucifolium* – *Genista tinctoria* – *Pyrus pyraister* – *Fraxinus elatior* – *Pulmonaria affinis* – **Aceras anthropophorum** – **Cephalanthera longifolia** – *Mercurialis perennis* – *Carex fusca* - **Gymnadenia conopea** – *Ajuga reptans* – *Polygala vulgaris* – *Campanula persicifolia* – *Galium pumilum* – **Dactylorhiza maculata** – **Platanthera bifolia** – **Dactylorhiza fuchsii** – *Rosa arvensis* – *Hélianthemum nummularium* – *Sanguisorba minor* – *Brachypodium pennatum* – *Prunella laciniata* – *Cirsium palustre* – *Mentha longifolia* – *Polygala vulgare* – *Trifolium repens* – **Ophrys apifera** - *Leucanthemum vulgare* – *Genistella sagittalis* – *Hieracium pilosella* – *Tragopogon pratensis* – *Vicia sepia* – *Trifolium pratense* – *Medicago lupulina* -

2.5 Prospection complémentaire à Chambres

La forte dégradation du secteur de Méallet en raison de l'envahissement par des strates arborescentes et arbustives fermées nous a conduit à inventorier un autre site semblable pour déterminer l'état de conservation du milieu, et éventuellement de proposer des surfaces compensatoires ou complémentaires. Il s'agit du site voisin de Chambres, pente argilo-calcaire localisé près de Mauriac, au sud.

Lors de l'enquête terrain, réalisée après les visites sur Méallet, il est observé un site pratiquement détruit. Sur la partie haute, les anciennes landes à Genévriers sont remplacées par un boisement très dense de Prunellier (*Prunetalia*). Dans la partie basse, subsistent quelques petites enclaves de xérobromion et mésobromion (quelques dizaines de m² associés au Genévrier).

La végétation étant plus avancée qu'à Méallet, il n'a pas été possible de déterminer les quelques pieds d'Orchidées survivants. Il semble cependant qu'il n'y ait plus aucun pied d'*Ophrys insectifera* (protection régionale). Seuls trois pieds de *Serapias lingua* ont été retrouvés ainsi que quelques plantes des lieux argilo-calcaires (*Senecio erucifolius*) ou des lieux secs (*Lathyrus nissolia*).

3 Diagnostic sur les potentialités du site

3.1 Rappel de la situation

L'étude sur le terrain a révélé la présence d'espèces de la Directive Habitat mais en quantité moindre que celle supposée et sur une superficie réduite comparativement aux informations bibliographiques.

Deux facteurs peuvent contribuer à la présence ou à la disparition de ces espèces : le contexte pédo-géologique et les pratiques agricoles.

Le contexte géologique de la zone concernée est favorable potentiellement à la présence des Orchidées : roches marneuses (argilo-calcaires). Cette condition seule n'est pas suffisante. Le détail du contexte géologique est présenté en annexe, il complète la carte géologique (cf. Document 8 page 30).

Pour l'existence et le développement des Orchidées, le sol ne doit pas être trop épais, ni trop amendé et ni trop modifié. Il faut que les pratiques agricoles soient compatibles avec la présence de ces plantes, notamment en ce qui concerne le pâturage.

En fait, les observations et les enquêtes anciennes (au cours des 20 dernières années) montrent que le site est principalement limité depuis longtemps aux parcelles entières n°749 et 750, et à une petite partie limitrophe de la parcelle n°748 (surface variable au cours du temps).

Sur le site résiduel (parcelles 749 & 750), la restauration par défrichement, techniquement aisée, devrait avoir des répercussions rapides si certaines consignes sont respectées et si l'entretien de l'espace est poursuivi sur plusieurs années.

Cette perspective de reconquête nous a conduit à envisager la possibilité du retour des Orchidées sur les parcelles les plus proches (B.747-748-752-753 et C.118).

3.2 Dynamique des milieux

L'étude de trois séries de photos aériennes (1965, 1975, 1994) montre l'évolution en quarante ans de ce secteur. On note une colonisation progressive des parcelles n°749 et n°750 (milieu prairial sec avec affleurement de la roche mère en 1965) vers une lande boisée et un épaississement des haies autour des parcelles actuellement. Ceci confirme un abandon des pratiques agricoles sur ces parcelles à sol squelettique et leur embroussaillage, cause manifeste de la diminution des Orchidées. Sur les parcelles environnantes, les évolutions sont moins marquées, même si les semi-ligneux ont tendance à gagner sur certaines parties de parcelles.

3.3 Dynamique des espèces

Il est probable que beaucoup d'Orchidées invisibles actuellement, végètent sous forme de petites rosettes de feuilles (pendant plusieurs années avant de disparaître) et passent donc inaperçues lors des enquêtes de terrain.

La mise en lumière des zones concernées devrait provoquer une croissance très rapide des populations à condition de continuer l'entretien du site.

3.4 Pratiques actuelles (cf. Document 11 page 37)

Les modes de gestion actuellement appliquées sur ces parcelles ont été recensées au cours d'entretiens menés le 18 janvier 2002 avec les agriculteurs exploitants concernés, quelques propriétaires et des représentants de la commune.

Parcelle B.749

Aucun entretien. Seule la petite partie située dans le virage Ouest de la voie communale n°17 est défrichée une fois par an afin de dégager la visibilité des conducteurs automobiles. Les branchages sont abandonnés sur place.

Parcelle B.750

Aucun entretien à part la partie talus de bord de route, fauchée une à deux fois par an.

Patûres non amendées (B.752 – 747)

Utilisés en rotation tous les mois et demi pour des séjours variant de 10 à 20 jours. Aucun apport ni minéral ni organique.

Pâtûres amendées (B748 – 753)

Les apports effectués sont sous forme de produits faiblement dosés compensant les exportations : Scories (0-12-12) ou Lithopâtûre (7-8-10) en quantité moyenne (250 à 300 kg/ha).

L'utilisation est en pâturage extensif (génisses au pré sur 5 mois ou pâturage tournant sur 3 semaines tous les mois et demi)

Pré de fauche (C118)

Fauche tardive – début juillet.

Apport organique : fumier (difficilement quantifiable)

Apport minéral : Lithopâtûre (7-8-10) 250 kg/ha

Les tableaux ci-après présentent les noms des propriétaires et des exploitants de ces parcelles, des informations sur le foncier, ainsi que sur les modes de gestion.

Document 5: Propriétaires - Exploitants - Etat du foncier

N° parcelle	Lieu-dit	Propriétaire	Nature	Classe	Surface			Revenu
					ha	a	ca	
HABITATS RESIDUELS								
B749	Les Cros	Habitants de Chabannes Commune:Meallet	L	1	0	24	70	1,10 F
B750	Les Routisses	Habitants de Chabannes Commune:Meallet	L	1	0	4	55	0,21 F
SUPERFICIE HABITATS RESIDUELS					0	29	25	
EXTENSIONS ENVISAGEABLES								
B748	Les Cros	CHANCEL Léon Le Bouix 15200 SALINS ROCHE Marie Louise épouse CHANCEL Léon	PA	8	3	49	50	153,26 F
C118	Les Chauffours	GANNE Daniel route de Roussille 15200 MAURIAC CASTRO-ROJAS Basilia épouse GANNE Daniel	PA	9	0	23	30	5,16 F
B752	Les Routisses	CHANCEL Léon - Le Bouix 15200 SALINS ROCHE Marie- Louise	PA	9	1	36	10	29,34 F
B753	Les Routisses	ESTORGUES Pierrette 15200 MEALLET JOURNIAC Pierre 15200 MEALLET JOURNIAC Catherine 4, bd.De Lintilhac 15000 AURILLAC	PA	9	2	54	50	55,81 F
B747	Les Cros	CHANCEL Léon Le Bouix 15200 SALINS ROCHE Marie Louise	PA	8	1	39	20	61,08 F
SUPERFICIE EXTENSIONS ENVISAGEABLES					9	2	60	

Document 6: Pratiques agricoles

N° parcelle	Lieu-dit	Propriétaire	Exploitant	Surface en c.a.	Apports	Gestion	Prime à l'herbe
HABITATS RESIDUELS							
B749	Les Cros	Habitants de Chabannes, commune:Meallet		002470			
B750	Les Routisses	Habitants de Chabannes, commune:Meallet		000455			
SUPERFICIE HABITATS RESIDUELS				002925			

EXTENSIONS ENVISAGEABLES							
B748	Les Cros	CHANCEL Léon Le Bouix 15200 SALINS ROCHE Marie Louise épouse CHANCEL Léon	CHANCEL Jean Michel Chabannes MEALLET	034950	Lithopature 07/08/10 250 kg/ha	Tournant 3 semaines tous les 1,5 mois	oui
C118	Les Chauffours	GANNE Daniel route de Roussille 15200 MAURIAC CASTRO-ROJAS Basilia épouse GANNE Daniel	CHANCEL Jean Michel Chabannes MEALLET	002330	Lithopature 07/08/10 250 kg/ha Fumier	Fauche début juillet	
B752	Les Routisses	CHANCEL Léon Le Bouix 15200 SALINS ROCHE Marie Louise	CHANCEL Jean Michel Chabannes MEALLET	013610		Tournant 10 jours tous les 1,5 mois	oui
B753	Les Routisses	ESTORGUES Pierrette 15200 MEALLET JOURNIAC Pierre 15200 MEALLET JOURNIAC Catherine 4, bd.De Lintilhac 15000 AURILLAC	JOURNIAC Christian Aimazet MEALLET	025450	Scories 0-12-12 300 kg/ha	Dizaine Génisses pendant 5 mois	oui
B747	Les Cros	CHANCEL Léon Le Bouix 15200 SALINS ROCHE Marie Louise	CHANCEL Jean Michel Chabannes MEALLET	013920		Tournant 20 jours tous les 1,5 mois	oui
SUPERFICIE EXTENSIONS ENVISAGEABLES en c.a				090260			
TOTAL SUPERFICIES INCLUSES DANS PERIMETRE en c.a.				093185			

4 Propositions de gestion

4.1 Présentation des actions envisageables

Ce site pourrait faire l'objet d'une opération exemplaire de réhabilitation et de suivi de dynamique des populations d'Orchidées en appliquant 2 modes de gestion en fonction de l'état des lieux :

- Un déboisement et un éclaircissement jardiné des parcelles n° 749 et 750
- Une modification des pratiques agricoles sur les parcelles limitrophes et potentiellement susceptibles d'accueillir des Orchidées, soit en raison d'un sol mince à tendance sèche, soit en raison de la présence de sourcins et de suintements au cas où l'Epipactis des marais pourrait revenir. Il s'agirait alors d'une surface de 9,026 ha sur les parcelles n°747, 748, 752 et 753 section B et n°118 section C.

Un effort particulier pourrait être porté sur la parcelle 748, reflet des principales problématiques (présence ponctuelle d'Orchidées, secteurs embroussaillés, sourcins). Il semblerait que cette parcelle offre les meilleures possibilités de reconquête.

4.2 Mise en œuvre = mesures de gestion

Les entretiens sur les façons culturales parcelle par parcelle avec les exploitants permettent d'élaborer les propositions de gestion à négocier avec les agriculteurs. Ces propositions ont pour enjeu la préservation ou la restauration des habitats tout en s'inspirant et intégrant les pratiques actuelles. En vue de leur contractualisation sur 5 années, elles s'envisagent pour l'essentiel dans le cadre du Cahier des Charges du P.D.R.N. 2002. Cette façon de procéder doit permettre d'associer la démarche Natura 2000 à la démarche CTE à l'intérieur du site défini tout autant qu'à l'extérieur sur volontariat.

Trois types de contrats issus du PDNR s'appliquent aux habitats présents et aux problématiques rencontrées.

Ils sont présentés ci-après sous forme de fiches-actions normalisées, ainsi que les autres actions envisagées (suivi, ré-introduction).

Ils sont présentés ci-après sous forme de fiches actions normalisées, ainsi que les autres actions (suivi, réintroduction) envisagées.

ACTION A 1 RESTAURATION DE PELOUSES SECHES

STRATEGIE :

Contractualisation pour des actions de restauration sur la zone boisée

PRIORITE DE MISE EN OEUVRE :

Habitats / Espèces visées :

Mésobromion - Corine 34-32 Natura 6210
Lande boisée à Orchidée - Corine 34-32 Natura 6210
- Corine 31-8 Natura 6213

Objectifs de conservation et de restauration :

Restauration de la xérothermie - Mise en lumière

Territoire concernés : réf doc.n° 7

Parcelles B749 et B750

Surfaces d'application :

0,2925 ha soit 3,14 %

Descriptif de l'action : intitulé PDNR - mesure 19.01

Année 1:

Défrichage manuel (arbres et arbustes) et en totalité des parcelles
Exportation des matériaux, du défrichement et des résidus de gyrobroyage
Conservation intégrale des Genévriers
Traitement chimique localisé et soigneux (Ortie, Ronce) après fanaison des hampes florales (Août, Septembre)
lors des repousses sur diagnostic
Stockage et brûlage sur place interdit
Fertilisations, semis interdits

Année suivante :

Entretien mécanique : fauche et exportation des produits défrichés (repousses)
Traitement chimiques localisés si nécessaire
Fertilisations, semis interdits

Résultats attendus :

Retour des Orchidées

Indicateurs de suivi de l'action :

Comptages bisannuels Cf Action S1

Acteurs de la mise en œuvre :

commune de Méallet
ADASEA (CTE)

Coût global sur 5 ans :

Réf. Cf. §5 - (C.T.E.) 323 €
(221 €/ha/an soit 65 €/an)

Types de financements mobilisables :

F.F.C.T.E.

Cahier des charges de l'action :

Cf : P.D.R.N - Mesure 19.01 - Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise ancienne)
Recouvrement ligneux > 30%, pente <35%

Mesures réglementaires possibles :

Extrait du PDRN Auvergne, édition février 2002, page 105

Cahier Des Charges	Montant De L'aide	Justification de l'aide en termes de Surcoût / Bonne pratique et incitation financière	Contrôle et justificatifs à présenter en cas de contrôle (liste non exhaustive)
19. RÉUTILISER LES MILIEUX EN DYNAMIQUE DE DÉPRISE			
<p>1901 - Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise ancienne) recouvrement ligneux > 30 % et pente < 35 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Année 1 : débroussaillage lourd d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> - arrachage des arbustes ou coupe, tronçonnage, dévitalisation des souches (ou brûlage après autorisation du Comité Technique), - broyage au sol. - traitement chimique localisé, autorisé sur avis du Comité Technique • Option 1 : entretien mécanique - 1901A01 <ul style="list-style-type: none"> - girobroyage d'entretien les années suivantes - fauche avec exportation des produits dès que l'état de la parcelle le permet - fertilisation azotée totale < à 70 U : prendre la moyenne sur 2 ans. Le Comité Technique appréciera l'éligibilité de la parcelle comme pour la mesure 1902 en fonction de la réglementation des boisements • Option 2 : entretien par le pâturage 1901C 01 : <ul style="list-style-type: none"> - élimination des refus - fertilisation azotée totale < à 70 U - pose d'une clôture <p>entretien par pâturage : mini 0,50. maxi 0,8 UGB/ha et tenue d'un cahier de pâturage</p>	<p>Quelle que soit l'option</p> <p>Aide de base 184,21 € /ha/an</p> <p>Aide si CTE 221,05 € /ha/an</p> <p>Marge Natura 2000 : 0 %</p>	<p>Option 1</p> <p>Dévitalisation des souches par ha: Elimination des branches 16 h x 75 F Girobroyage 1h30 x 260 F x 5 ans Elimination des rejets ligneux 3 h x 75 F x 5 ans</p> <p>Total pour 5 ans Gain de fourrage pour les 2 années 4 et 5 : 3 t MS x 0,8 UF x 0,9 F = - 2 160 F</p> <p>Soit 1 208 F / ha / an</p> <p>Porté à 1 450 F/ha/an car IF de 20 % due à la pénibilité du travail</p> <p>Option 2</p> <p>Dévitalisation des souches, par ha: Elimination des branches 16 h x 75 F Elimination des rejets ligneux 3 h x 75 F x 5 ans Pose clôture 200 F Gestion du pâturage 750 F</p> <p>Total pour 5 ans Gain de fourrage pour les 2 années 4 et 5 : 3 t MS x 0,8 UF x 0,9 F = - 2 160 F</p> <p>Soit 1 208 F / ha / an</p> <p>Porté à 1 450 F/ha/an car IF de 20 % due à la pénibilité du travail</p>	<p>- Contrôle du respect des bonnes pratiques agricoles sur l'ensemble de l'exploitation - Photos dans le dossier avec constat précis de l'état des parcelles - Éligibilité (pente) - Vérification de terrain : entretien - Vérification des factures éventuelles</p> <p>- Contrôle du respect des bonnes pratiques agricoles sur l'ensemble de l'exploitation - Photos dans le dossier avec constat précis de l'état des parcelles - Éligibilité (pente) - Vérification de terrain : entretien par pâturage : cahier de pâturage - Vérification des factures éventuelles</p>

ACTION A 2 GESTION EXTENSIVE DE PATURAGES

STRATEGIE :

Contractualisation pour des actions expérimentales de reconquête par les Orchidées – maintien du pâturage extensif

PRIORITE DE MISE EN ŒUVRE

*

Habitats / Espèces visées :

Pâturage Corine 81

Objectifs de conservation et de restauration :

Extension de la zone à Orchidées

Territoire concernés : réf doc.n° 7

Parcelles B752 - 753 - 747 - 748

Surfaces d'application :

8,793 ha soit 94,35%

Descriptif de l'action : intitulé PDRN - mesure 19-03B01

Pâturage raisonné à préciser avec le Comité Technique (entre 0,5 et 1,4 UGB/ha, équilibre pour éviter les sous-pâturages et sur-pâturages)

Pratique de pâturage tournant

Surveillance des animaux, tenue d'un cahier de pâturage

Traitements phytosanitaires interdits sauf traitement très localisé (Ortie - Ronce) sur avis du Comité Technique

Fertilisation minérale et organique interdite

Elimination (gyrobroyage ou fauche) des refus et des rejets ligneux

Retournement et travail du sol interdits

Résultats attendus :

Recolonisation par les Orchidées du Mésobromion

Indicateurs de suivi de l'action :

Comptages bisannuels Cf Action S1

Acteurs de la mise en œuvre :

Exploitants: Mr. Chancel, Mr. Journiac

ADASEA (CTE)

Coût global sur 5 ans :

Réf. Cf. §5 - (C.T.E.) 6756 €

(154 €/ha/an soit 1351 €/an)

Types de financements mobilisables :

F.F.C.T.E.

Cahier des charges de l'action :

Cf : P.D.R.N - Mesure 19-03B01 - Maintien de l'ouverture des espaces à la gestion extensive (prairies naturelles jamais retournées)

Mesures réglementaires possibles :

Extrait du PDRN Auvergne, édition février 2002, page 109

Cahier Des Charges	Montant De L'aide	Justification de l'aide en termes de Surcoût / Bonne pratique et incitation financière	Contrôle et justificatifs à présenter en cas de contrôle (liste non exhaustive)
19. RÉUTILISER LES MILIEUX EN DYNAMIQUE DE DÉPRISE			
<p>1903B01 – Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (estives, parcours, prairies naturelles jamais retournées...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pâturage raisonné évitant le sous-pâturage et le sur-pâturage (chargement mini de 0,5 UGB/ha et maxi 1,4 UGB) : le comité technique précisera le niveau de sous pâturage acceptable. Pour les parcours, chargement compris entre 0,5 et 0,8 UGB / ha • Prendre le chargement moyen annuel à la parcelle. • Allotement et déplacement des animaux (ou conduite en parcs tournants) • Surveillance des animaux • Tenue d'un cahier de pâturage, • Traitement phytosanitaires interdits (sauf plan de lutte collective sur avis du Comité Technique) • Fertilisation minérale interdite ou occasionnelle (dans ce cas, < 30-30-30 annuellement) précisée par le comité technique • Elimination des rejets ligneux et des refus • Pose et dépose des clôtures intermédiaires indispensables du fait des conditions hivernales Interdiction du travail du sol sauf avis du comité technique et pas de plantation d'arbre. 	<p>Aide de base 106,72 € /ha/an</p> <p>Aide si CTE 128,06 € /ha/an</p> <p>Marge Natura 2000 : 20 %</p>	<p>Mise en place des clôtures intermédiaires 1 200 F/ha pour 5 ans soit 240 F/ha/an Pose et dépose des clôtures indispensables du fait des conditions hivernales: 2 h x 75 F = 150 F Tenue cahier de pâturage: 1 h x 75 F = 75 F Conduite du troupeau 2 h x 75 F/an = 150 F Elimination manuelle des rejets ligneux : 3 h x 75 F = 225 F</p> <p>Total 840 F</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du respect des bonnes pratiques agricoles sur l'ensemble de l'exploitation - Photos dans le dossier avec constat précis de l'état des parcelles - Pas de cumul PMSEE - Vérification de terrain : entretien par pâturage (cahier de pâturage)

ACTION A 3
GESTION CONSERVATRICE D'UN PRE DE FAUCHE

STRATEGIE :

Contractualisation pour une action expérimentale de reconquête par les Orchidées. Gestion d'un pré de fauche riche en fleurs.

PRIORITE DE MISE EN OEUVRE :

*

Habitats / Espèces visées :

Pré de fauche - Corine 81

Objectifs de conservation et de restauration :

extension de la zone à Orchidées

Territoire concernés : réf cartes

Parcelle C118

Surfaces d'application :

0,233 ha soit 2,5 %

Descriptif de l'action :

- Fertilisation minérale inférieure à 20 unités d'azote
- Fertilisation organique interdite
- Fauche tardive 1/3 floraison (début juillet)
- Retournement (labour) interdit
- Désherbage chimique interdit

Résultats attendus :

- Recolonisation par les Orchidées du Xérobromion et du Mésobromion

Indicateurs de suivi de l'action :

Comptages bisannuels Cf. Action S1

Acteurs de la mise en œuvre :

Exploitant : mr Chancel
ADASEA (C.T.E.)

Coût global sur 5 ans :

cf. § 5 - (CTE) 160 €
(137 €/ha/an soit 32 €/an)

Types de financements mobilisables :

F.F.C.T.E

Cahier des charges de l'action :

Cf P.D.R.N mesure 20.03A01 - gestion extensive des surfaces en herbe

Extrait du PDRN Auvergne, édition février 2002, page 117

Cahier Des Charges	Montant De L'aide	Justification de l'aide en termes de Surcoût / Bonne pratique et incitation financière	Contrôle et justificatifs à présenter en cas de contrôle (liste non exhaustive)
20. GESTION EXTENSIVE DES SURFACES EN HERBE			
<p>2003A01 – Gestion extensive des pelouses (calcaïques, sèches, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> Situation initiale (bonnes pratiques agricoles habituelles en Auvergne voir présentation générale) <p align="center"><u>Engagements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> retournement et boisement interdit (plantation de haies autorisées après avis du comité technique local si respect des plafonds communautaires) utilisation de produits phytosanitaires interdite fertilisation organique et minérale limitée à 30 unités N (fertilisation moyenne 45 uN/ha) entretien par pâturage (voir Action 20.2 option 1) ou fauche (avec exportation des produits dans le cas de la fauche) fauche des refus en cas de pâturage élimination des broussailles et des rejets ligneux le Comité Technique appréciera l'éligibilité des parcelles Interdiction d'épandage de lisier Chargement limité à 0,5 – 0, 8 UGB/ha 	<p>Aide de base 95,28 € /ha/an</p> <p>Aide si CTE 114,34 € /ha/an</p> <p>Marge Natura 2000 : 20 %</p>	<p>Tenue d'un calendrier de pâturage 1 h x 75 F Elimination des broussailles 2 h x 180 F Fauche et élimination des refus 2 h x 75 F 150 F Perte de production 250 kg MS x 0,8 UF x 0,9 F =180 F</p> <p align="center">Soit 765 F / ha / an ramené à 750 F/ha/an</p>	

**ACTION S1
SUIVI DES ORCHIDÉES**

STRATEGIE :

Surveillance du retour des Orchidées sur les parcelles retenues par les actions A1, A2, A3

PRIORITE DE MISE EN OEUVRE :

* *

Habitats / Espèces visées :

Mésobromion - Corine 34-32 Natura 6210

Lande boisée à Orchidées

Corine 34-32 Natura 6210

Corine 31-8 Natura 6213

Pâturages et prés - Corine 81

Objectifs de conservation et de restauration :

Evaluation des impacts des actions A1, A2, A3

Territoire concernés : réf cartes

Parcelles B749-750-752-753-747-748 - C118

Surfaces d'application :

9,3185 ha soit 100%

Descriptif de l'action :

Inventaires et comptages précis des Orchidées sur les parcelles concernées (Espèces présentes et nombre de pieds) en 2 passages (début et fin floraison) tous les 2 ans, suivant un premier comptage la 1ère année.

Résultats attendus :

Evaluation des actions.

Indicateurs de suivi de l'action :

Rapports biennaux auprès du Comité pilotage et de la commune

Acteurs de la mise en œuvre :

CPIE de Hte Auvergne (comptages)

Commune

Comité de pilotage

Coût global sur 5 ans :

cf § 5 2196 €

3 comptages à 732 €

Types de financements mobilisables :

F.G.M.N titre III

Cahier des charges de l'action :

Comptages en 2 passages (début et fin floraison)

Cartographies

1 comptage de référence suivi de 2 comptages tous les 2 ans

Localisation, détermination, nombre de pieds par espèces

**ACTION S 2
SUIVI AGRICOLE**

STRATEGIE :

Suivi des pratiques agricoles contractualisées

PRIORITE DE MISE EN OEUVRE :

*

Habitats / Espèces visées :

Pâturages et prés de fauche - Corine 81

Objectifs de conservation et de restauration :

Evaluation des impacts des actions A2 et A3

Territoire concernés : réf doc n° 7

Parcelles B752--753-747-748 - C118

Surfaces d'application :

9,026 ha soit 96,86 %

Descriptif de l'action :

Rencontre annuelle à la parcelle avec 2 exploitants

Résultats attendus :

Maintien des pratiques et de la motivation

Indicateurs de suivi de l'action :

Etat du parcellaire
Retour des Orchidées
cf action S1

Acteurs de la mise en œuvre :

C.P.I.E (suivi agricole)
Exploitants : Mr Chancel, Mr Journiac

Coût global sur 5 ans :

Cf § 5 - 1830 €
(366 € par an)

Types de financements mobilisables :

F.G.M.N. titre III

Cahier des charges de l'action :

ACTION S3
Réintroduction des Orchidées disparues ou raréfiées

Il est déjà possible de se procurer une espèce mycorhisée (*Epipactis palustris*) auprès d'un pépiniériste, de l'implanter sur le site et de surveiller son évolution lors du suivi de la zone mais il est également envisageable d'oser une action pilote d'élevage et de réintroduction d'Orchidées en collaboration avec ce même pépiniériste, bénéficiant de l'expérience déjà acquise en ce domaine. Ce projet peut tout autant s'inscrire dans le cadre de Natura 2000 que correspondre à une initiative menée en parallèle et en concertation par la municipalité.

Cette tentative étant tout à fait expérimentale et novatrice, on ne peut garantir ici la réussite de la mycorhisation des embryons (spores), ni leur germination ni leur développement, ni même le taux de reprise sur place.

STRATEGIE :

Culture et réintroduction des Orchidées

PRIORITE DE MISE EN OEUVRE :

* Après bilan des opérations précédentes

Habitats / Espèces visées :

Mésobromion - Corine 3432 Natura 6210

Lande boisée à Orchidées

Corine 34-32 Natura 6210

Corine 31-8 Natura 6213

Epipactis palustris, *Orchis purpurea*,

Serapias lingua, *Aceras anthropophorum*

Cephalanthera longifolia, *Ophrys apifera*

Objectifs de conservation et de restauration :

Production et réintroduction de 50 pieds des espèces visées

Territoire concernés : réf doc n° 7

Parcelles B749 et B750

Surfaces d'application :

0,2925 ha soit 3,14 %

Descriptif de l'action :

Collecte des espèces

Production des plantes

Réintroduction

Résultats attendus :

incertains - action expérimentale

Indicateurs de suivi de l'action :

Comptages effectués dans le cadre S1

Acteurs de la mise en œuvre :

CPIE : collecte - réintroduction

Pépinière : culture en serre

Coût global sur 5 ans :

Cf § 5 10 054 €

(CPIE 5854 €, pépinière 4200 €)

Types de financements mobilisables :

F.G.M.N. titre IV

Cahier des charges de l'action :

Collecte des pieds 3 x 3 jours

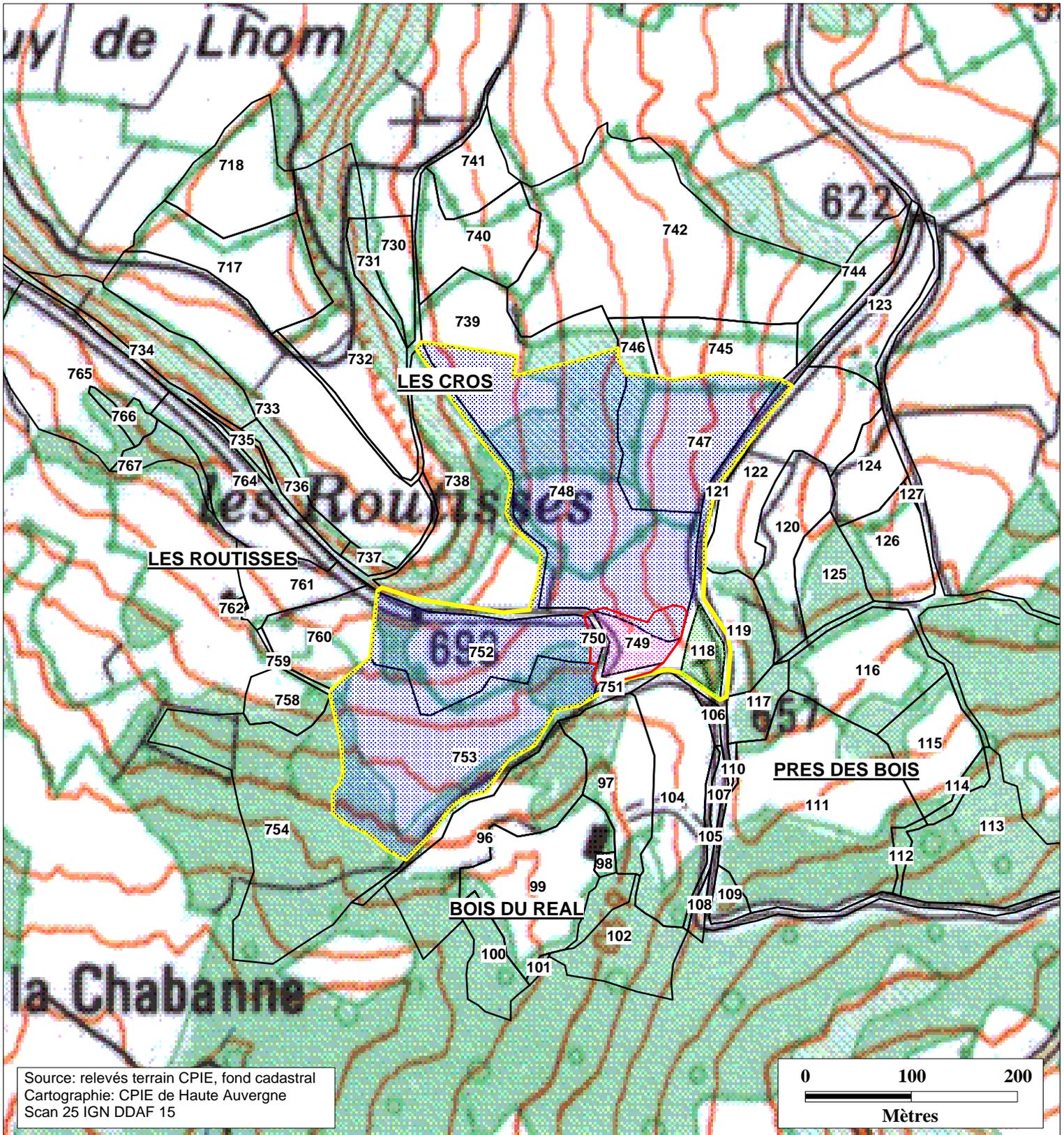
Collaboration 4 jours Déplacements sur 3 ans

Réintroduction sur place 1 jour par an à partir de la 3ème année

Propositions de gestion

Natura 2000 "Environs de Méallet"

Document 7



 Site actuel à Orchidées

 Site retenu

 Contrat 1 : Restauration - Défrichage (mesure 19.11)

 Contrat 2 : Gestion extensive (mesure 19.3)

 Contrat 3 : Gestion par la fauche (mesure 20.01)

5 Prévisionnel chiffré récapitulatif des différentes actions - TTC

Par actions

ACTIONS DE GESTION	FONCTIONNEMENT/ AN			Année de financement sur 5
	F.G.M.N. titre III	FGMN Titre IV	FFCTE	
Action 1 Mesure 19-01 PDNR			65	5
Action A2 Mesure 19.03B01			1351	5
Action 3 Mesure 20.02A07			32	5
ACTIONS DE SUIVI				
Action S1- Suivi scientifique des Orchidées	732			3
Action S2 - Suivi agricole	366			5
Action S3 Réintroduction des Orchidées	Collecte CPIE		1131	
	Collaboration CPIE		488	
	Réintroduction CPIE		366	
	Culture Lumen		1051	

Synthèse générale

ACTIONS DE GESTION	COUT 1 ^{er} année	COUT 2 ^{ème} année	COUT 3 ^{ème} année	COUT 4 ^{ème} année	COUT 5 ^{ème} année	TOTAL/ ACTION	%
Action 1	65	65	65	65	65	325	1,5
Action 2	1351	1351	1351	1351	1351	6755	31,7
Action 3	32	32	32	32	32	160	0,8
TOTAL/AN	1448	1448	1448	1448	1448	7240	34,0
Action de suivi 1	732		732		732	2196	10,3
Action de suivi 2	366	366	366	366	366	1830	8,6
Action de suivi 3 CPIE					(5854)	(5854)	27,4
Action de suivi 3 Lumen					(4204)	(4204)	19,7
TOTAL/AN	1098	366	1098	366	11156	14084	66,0
TOTAL GENERAL	2546	1814	2546	1814	12604	21324	100

6 ANNEXES

6.1 Annexe 1 : Le contexte géologique

Vers le début de l'ère tertiaire (-40 millions d'années environ), le Cantal a connu, comme une grande partie de l'Auvergne à cette époque, des épisodes de sédimentation marine ou lacustre dans des dépressions de faible profondeur installées dans le substratum géologique antérieur (principalement, roches granito-métamorphique du socle primaire ou sédiments houillers du Carbonifère).

Les eaux, d'abord salines à saumâtres (d'origines marine ou lagunaire), se sont progressivement adoucies par isolement et fermeture de différents bassins permettant une sédimentation lacustre strictement continentale dès la fin de l'Oligocène (-25 millions d'années environ) : la diversité des dépôts et des fossiles observés témoigne de l'évolution de ces différents paléo-environnements.

Dans le Cantal, une grande partie des formations sédimentaires de cette période est masquée à la vue par les dépôts volcaniques ultérieurs mis en place lors des différents épisodes d'édification du strato-volcan du Cantal. Seuls quelques petits témoignages apparaissent à la périphérie de l'édifice volcanique. Il s'agit, pour les plus remarquables, des bassins de : Maurs/St.-Santin/Montmurat, Neussargues/St.-Flour, Aurillac/St.-Paul-des-Landes et Mauriac/Salins.

L'ensemble sédimentaire situé à l'Ouest de Méallet représente un fragment de ce dernier bassin. On y reconnaît la présence de dépôts successivement d'âges oligocène (g2) puis miocène (m et mC) (cf. Document 8 page 30):

1. Les dépôts oligocènes possèdent une extension très réduite (environ 100 hectares) et sont contenus dans un compartiment surélevé du socle métamorphique limité à l'Est et à l'Ouest par des failles peu marquées d'orientation N-30. Ils affleurent en position de flancs de versants dominés par des buttes-témoins de matériaux volcaniques (brèches).

Ces formations sont constituées d'argiles et de marnes dont la partie terminale contient des intercalations de calcaires francs.

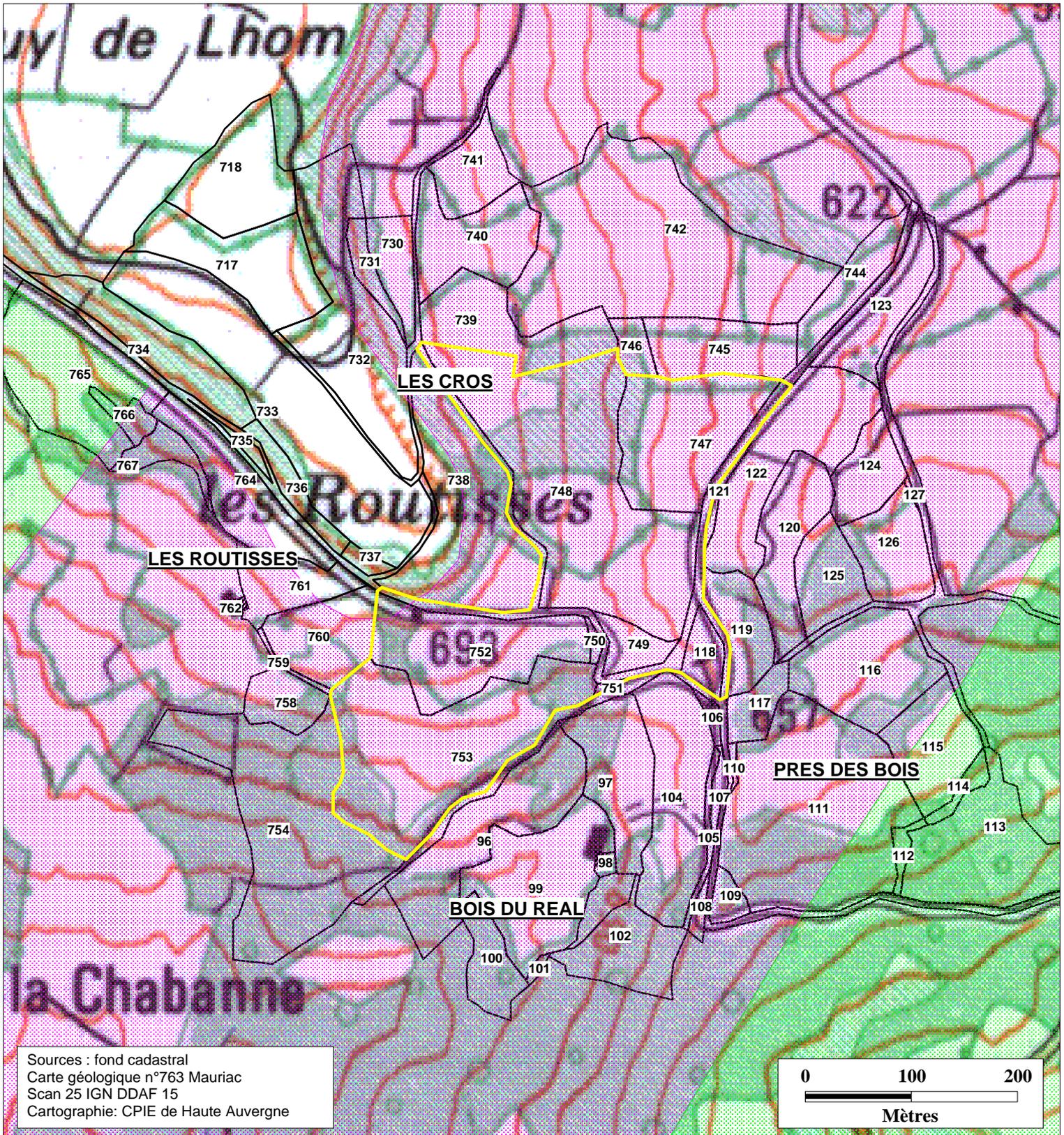
Cet ensemble est l'équivalent, mais en moins vaste et moins varié (pas de niveaux à évaporites, tel que le gypse), de celui de Chambres/Salins où la présence d'Orchidées calcicoles est signalée.

2. Les dépôts miocènes sont plus largement représentés. Toutefois, leur nature sablo-argileuse riche en quartz ne favorise pas la formation de sols permettant l'accueil de plantes calcicoles, même si l'on constate la présence de lentilles de calcaire silicifié à la base de cette série.

Géologie : Formations sédimentaires

Natura 2000 "Environs de Méallet"

Document 8



Terrains sédimentaires tertiaires

- Marnes de l'Oligocène (g2)
- Argiles vertes du Miocène (m et mC)

Site retenu

6.2 Annexe 2 : Présentation des habitats - Document 9

Le patrimoine naturel concerné par la Directive Habitat concerne essentiellement les parcelles B749 et B750. Il s'agit d'un habitat prioritaire dénommé : **formation herbeuse sèche et faciès d'embuissonnement sur calcaire – site d'orchidées remarquable.**

Code NATURA 2000 : 6210
Code Corinne Biotope : 3432



Habitat prioritaire X
Habitat d'intérêt communautaire X
Surface couverte par cet habitat : 0.2925 ha

CARACTERISTIQUE DE L'HABITAT SUR LE SITE

Physionomie :

Cette lande hydro-mésophile à Genévrier se présente sous forme d'une parcelle en pente moutonnée tournée vers le sud dans un espace limité par un virage en épingle à cheveux, sur un sol partiellement dénudé laissant apercevoir une marne calcaire. La tendance méso-xéothermique est modérée dans sa partie sud par quelques faibles suintements d'eau.

Un faciès plus xéothermique se situe en talus de route (parcelle B750), de l'autre côté de la route en exposition est.

Des prairies traitées en pâturages à proximité de la zone, bien que situées sur le même substrat géologique ne recèlent plus aucune Orchidées à l'exception d'une petite surface limitrophe au Nord sur quelques dizaines de m².

Les raisons de cette absence résident certainement dans l'entrecroisement de plusieurs facteurs : pratiques agricoles néfastes (amendements) ou sol trop épais.

Le milieu étant fortement modifié par un emboisement avancé en forêt mixte (chênaie – hêtraie – pinède), les plantes typiques des lieux secs sont en forte réduction. La lande à Genévriers laisse place à un sous bois ombragé. Les Orchidées résiduelles sont peu abondantes en quantité d'espèces (8 sur 13 anciennement citées) et nombre de pieds.

Celles qui bénéficient de protection (*Ophrys litigiosa*, *Ophrys insectifera*) n'ont pas été retrouvées.

Statut phytosociologique (classe, ordre, alliance, association)

Pelouse calcaire sub-atlantique semi aride à mésobromiom

Classe : *Festuco – Brometa* - Ordre : *Festuco – Brometa erecti* - Alliance : Mesobromion

Etat de conservation et évolution prévisible

L'habitat est très mal conservé en raison d'un embroussaillage prononcé et d'un emboisement avancé. Les deux parcelles n'ayant plus aucune fonction agricole, ni ne bénéficiant d'aucun entretien (à part un peu d'élagage pour permettre une meilleure visibilité dans la pointe du virage), l'évolution prévisible de ce secteur déjà fortement dégradé, laisse envisager une disparition à plus ou moins brève échéance.

Valeur patrimoniale : Faible

RISQUES ET ENJEUX

Le risque de fermeture totale du milieu par la création d'un bosquet forestier et d'un sous-bois ombrophile est réel. Cette fermeture s'accompagnerait d'une banalisation de la strate herbacée (apport de matière organique) du risque d'extension des fourrés et des ronciers. Le risque majeur est donc la disparition du site à brève échéance. Les enjeux consistent en la possibilité de restauration de ce milieu.

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration des habitats

Une opération pilote de restauration et de réhabilitation du milieu (par déboisement) pourrait opérer un retour à la lande à Genévrier héliophile. Un suivi du milieu permettrait alors d'évaluer l'évolution naturelle du milieu et un retour probable des Orchidées en quantité de pieds. L'évolution vers un plus grand nombre d'espèces resterait plus hypothétique.

Typologie d'actions envisagées (dont modalités de suivi)

- Restauration par défrichement
- Gestion expérimentale des parcelles limitrophes
- Suivi des actions agricoles et sensibilisation
- Action de réintroduction d'Orchidées
- Suivi des Orchidées sur le site

Identification des acteurs concernés

- CPIE de Haute Auvergne (Actions de suivi, de sensibilisation et de réintroduction)
- Pépinière Lumen (Action de réintroduction)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cf. annexe 9

6.3 Annexe 3 : Planches photos d'orchidées - Document 10

Orchidées du site de Méallet – Espèces présentes



Aceras anthropophorum
Homme pendu



Cephalanthera longifolia
Céphanthère à feuille longue



Dactylorhiza fuchsii
Orchis de Fuchs



Dactylorhiza maculata
Orchis tacheté



Gymnadenia conopsea
Orchis moucheron

Orchidées du site de Méallet – Espèces présentes



Listera ovata
Listère ovale



Ophrys apifera
Ophrys abeille



Ophrys apifera
Ophrys abeille



Orchis mascula
Orchis mâle



Platanthera bifolia
Platanthère à deux feuilles

Orchidées du site de Méallet – espèces non retrouvées, probablement disparues



Epipactis palustris
Epipactis des marais



Ophrys litigiosa
Ophrys litigieux



Orchis purpurea
Orchis pourpre



Serapias lingua
Sérapias lingua

Orchidées du site de Méallet – espèces non revues, probablement présentes



Dactylorhiza sambucina
Orchis à odeur de sureau



Orchis morio
Orchis bouffon

6.4 Annexe 4 : Fiche d'analyse des pratiques agricoles Document 11

Commune :

Section :

Propriétaire :

Exploitant :

N° parcelle	Lieu dit	Nature/ Classe	Surface	Revenu	Date Amendement	Date fauche ou labour	Prime à l'hectare	Habitat Natura 2000

Infos :

6.5 Annexe 5 : Documents de sensibilisation et d'informations - Document 12

Documents remis aux personnes concernées

Documents de sensibilisation et d'informations : - plaquette
- lettre

LANDES ET PELOUSES A ORCHIDEES MEALLET - SITE NATURA 2000

Ce petit milieu correspond à des affleurements de calcaire ou de marne, témoins d'anciens bassins lacustres ou saumâtres. Le climat est tempéré ; L'eau de pluie s'y infiltre vite et la sécheresse gagne alors rapidement. Ces conditions donnent aux paysages, et aux milieux naturels un caractère original, isolé au Nord-Ouest du département.

DES MILIEUX REMARQUABLES

La majorité des espèces d'orchidées présentes sur ces lieux est constituée de plantes des lieux calcaires, ensoleillés et secs ou méridionaux. Une proportion intéressante de la flore auvergnate en orchidées est ainsi rassemblée sur quelques hectares. Avec une physionomie à part dans le monde des végétaux, elles se reconnaissent généralement du premier coup d'œil malgré leur diversité.



Ophrys abeille

Page 1



Rq : Zone d'étude et de concertation Natura 2000.

Site à Orchidées de Méallet

Epipactis des Marais
Rq : probablement disparu



CES MILIEUX DISPARAISSENT...

Les menaces qui pèsent sur de tels milieux consistent en la destruction par la modification du sol (labour ou amendements) ou par l'absence totale d'entretien provoquant un envahissement néfaste par les buissons épineux. La permanence des activités agricoles est nécessaire à la présence de certaines espèces et de certains habitats ; il n'est pas question ici de mettre « sous cloche » ces espaces.



Aceras homme pendu

Page 2

NATURA 2000 : UN OUTIL DE GESTION RAISONNÉE

C'est pour permettre la préservation de milieux, d'animaux et de plantes en régression à l'échelle européenne que l'Union Européenne, par le biais de la Directive Habitat du 20 mai 1992, met en place un réseau européen d'espaces naturels : le réseau Natura 2000. Cette directive européenne a donc pour objectifs, la conservation des habitats et des espèces remarquables.



Orchis maculé

L'État français a engagé la démarche Natura 2000, de façon partenariale, en réunissant tous les acteurs pour aboutir à des modes de gestion contractuels conciliant les intérêts économiques et sociaux, avec le respect de la nature et la diversité biologique.

UN DOCUMENT D'OBJECTIFS SERA ELABORE

Il sera le résultat d'une large concertation entre les différents acteurs et usagers du site (exploitants agricoles, élus, services de l'Etat...). Il proposera des actions de restauration, d'animation, de gestion différenciées selon les milieux, qui seront discutées et validées par un comité de pilotage.

Ce comité de pilotage, constitué autour du Préfet du Cantal, rassemble des représentants de l'administration, des élus locaux, des organismes socioprofessionnels et des usagers. L'opérateur chargé de conduire cette mission d'expertise, de concertation, de proposition est le *CPIE de Haute-Auvergne*.

Il a été retenu par le comité de pilotage et désigné par le Préfet du Cantal.

Page 3

Une zone bien définie :

Les contours et le contenu des sites Natura 2000 sont cartographiés, grâce à un travail de terrain à l'échelle de la parcelle.

Des pratiques agricoles connues :

L'occupation du sol et son évolution seront analysées.

Des entretiens avec les agriculteurs permettront de connaître les pratiques actuelles (engrais, fauche, débroussaillage...) sur chaque parcelle concernée.

Les propositions du document d'objectifs :

Appuyées sur les usages agricoles actuels, sur les objectifs à atteindre et sur les expérimentations menées dans des milieux comparables, des propositions de gestion seront soumises aux agriculteurs et aux exploitants. Elles seront contractualisées librement avec l'État pour cinq ans, renouvelables. Lorsqu'elles entraîneront des contraintes et des baisses de revenus, elles s'accompagneront de compensations financières. Des actions de communication et de sensibilisation compléteront la démarche.



Page 4



INFORMATIONS SUR NATURA 2000

POURQUOI NATURA 2000 À MEALLET

Le réseau Natura 2000 est une conséquence d'une Directive européenne qui a pour objectif la conservation des milieux (appelés Habitats) ou d'espèces animales et végétales menacées en Europe.

Sur cette commune, il s'agit de milieux issus du paysage traditionnel agricole.

Les Habitats sont une prairie de fauche riches en fleurs et une lande boisée à Orchidées. Certaines espèces ou certains milieux semblent en forte réduction sur la zone, ou même semblent avoir disparus.

Une gestion expérimentale sur quelques parcelles limitrophes pourrait être envisagée.

LA PROCÉDURE

L'Etat, si le site MEALLET est retenu par la Commission européenne s'engage à le maintenir en bon état voire à l'améliorer.

Pour y arriver, il a choisi une démarche de consultation, de négociation et d'obtention d'un consensus avec les usagers et les propriétaires.

Dans ce cadre, toutes les activités et usages traditionnels sont pris en compte.

Ainsi, il n'est absolument pas question de réduire en quoique ce soit le droit de chasse sur ce site Natura 2000. Cette activité traditionnelle ne nuit aucunement aux espaces et aux espèces concernées.

LE DÉROULEMENT

Sur un territoire (cf. cartes ci-jointes) dont les contours et le contenu ont été définis et vérifiés par un travail de terrain, **un document d'objectifs** à atteindre est en cours d'élaboration. Ce document est rédigé sous la tutelle d'un **Comité de Pilotage** constitué autour du Préfet et rassemblant des élus (Maires, Conseiller général), des représentants de l'Administration, des organismes socioprofessionnels et des usagers.

Il élabore des propositions de gestion appuyées sur les pratiques actuelles (recensées sur enquête : **chaque exploitant ou propriétaire sera rencontré s'il le désire**), les besoins des milieux et les actions applicables dans le cadre du P.D.R.N.* et des C.T.E.**.

Ces règles après validation par le Comité de Pilotage seront proposées aux exploitants qui **pourront s'engager librement** à appliquer ces modes de gestion pendant 6 ans renouvelables.

Lorsqu'elles entraînent des contraintes ou des baisses de revenus, elles s'accompagnent de compensations financières (prévues dans le P.D.R.N.*).

Au bout des 5 ans, un diagnostic sur l'état des lieux sera pratiqué.

CONCRÈTEMENT

Des compensations financières prévues dans le cadre d'accord C.T.E.** par le P.D.R.N.* sont pour la plupart des cas valorisées de plus 20% dans le périmètre Natura 2000.

Les modes de gestion proposés à la contractualisation avec les exploitants s'articulent autour des actions suivantes :

- Restauration de la parcelle embroussaillée
- Fauche tardive des prairies riches en fleurs
- Gestion adaptée des pelouses à Orchidées en vue de leur extension

Natura 2000 n'impose donc aucune contrainte aux exploitants. Seuls ceux qui le décideront contracteront des obligations, en contrepartie de subventions le cas échéant.

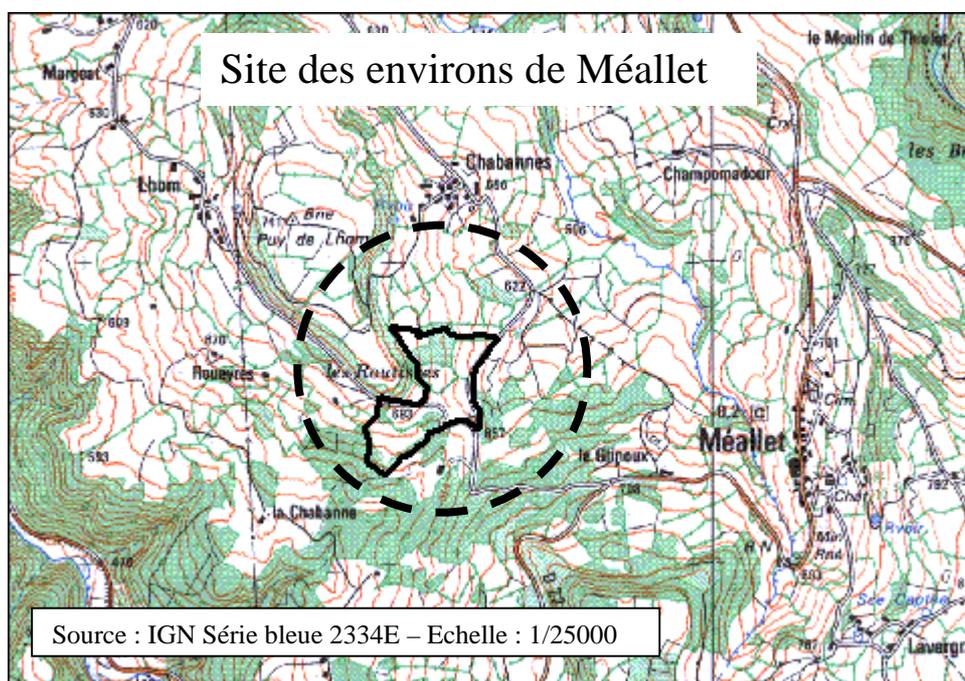
* : P.D.R.N. Plan de Développement Rural National

Cahier des charges inventoriant les actions types et les aides financières s'y associant, en fonction d'objectifs agri-environnementaux, et servant de base à la contractualisation des C.T.E. ainsi qu'à l'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000.

** : C.T.E. Contrat Territorial d'Exploitation

Contrat, sur une durée de 5 ans, passé entre l'Etat et l'Agriculteur, destiné par le subventionnement d'actions types, à favoriser les pratiques agricoles protégeant l'environnement et entretenant le paysage.

Zone d'étude et de concertation Natura 2000 à Méallet



Localisation précise de la zone d'étude

5.6 Annexe 6 : Composition du comité de pilotage



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

PRÉFECTURE DU CANTAL

DACI
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ n° 2002-0047
portant création du comité de pilotage et de suivi du site Natura 2000
n°1058 – Environs de Méallet

Le préfet du Cantal, chevalier de la Légion d'Honneur, chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu la directive 92-43-CEE du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

Vu le code de l'environnement, livre IV, titre 1^{er}, chapitre IV, relatif à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages,

Vu le code rural, livre II, titre 1^{er}, chapitre IV, section 2 relative à Natura 2000,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-128 du 6 février 2001 portant création du Comité de pilotage et de suivi du site,

Vu l'avis du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Est créé un comité de pilotage et de suivi du site Natura 2000 n° 1058 – Environs de Méallet présidé par le préfet ou son représentant.

Article 2 – Sa composition est fixée ainsi :

Représentants des services et des établissements publics de l'État

Le directeur régional de l'environnement ou son représentant

Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant

Le chef du service départemental de l'Office national des forêts ou son représentant

Le directeur du Centre régional de la propriété forestière ou son représentant

Élus

Le conseiller général du canton de Mauriac

Le maire de la commune de Méallet

Représentants des propriétaires, usagers et socio-professionnels

Un administrateur local du Syndicat de la propriété agricole

Un administrateur local du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs

Un représentant local de la Chambre d'agriculture

Un représentant local de la Chambre de métiers

Un représentant local de la Chambre de commerce et d'industrie

Le directeur de l'Association départementale d'aménagement des structures des exploitations agricoles ou son représentant,

Un représentant local de la Fédération départementale des Syndicats d'exploitants agricoles

Un représentant local du Centre départemental des jeunes agriculteurs

Un représentant local de la Confédération paysanne

Un administrateur local de la Fédération départementale des chasseurs

Le président du comité départemental de la Fédération française de randonnée pédestre ou son représentant

Personnalités qualifiées

Le président du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne ou son représentant

Le directeur du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Haute-Auvergne ou son représentant

Le président d'Espaces et recherches ou son représentant

Article 3 – Son secrétariat est assuré par le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant.

Article 3 – L'arrêté préfectoral n° 2001-128 du 6 février 2001 est abrogé.

Article 5 – Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Mauriac, le directeur régional de l'environnement et le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Aurillac, le 11 janvier 2002

Le préfet

Pour le préfet et par délégation

Le secrétaire général, signé Philippe Chopin

5.7 Annexe 7 : Evolution du site, photos aériennes de la zone - Document 13

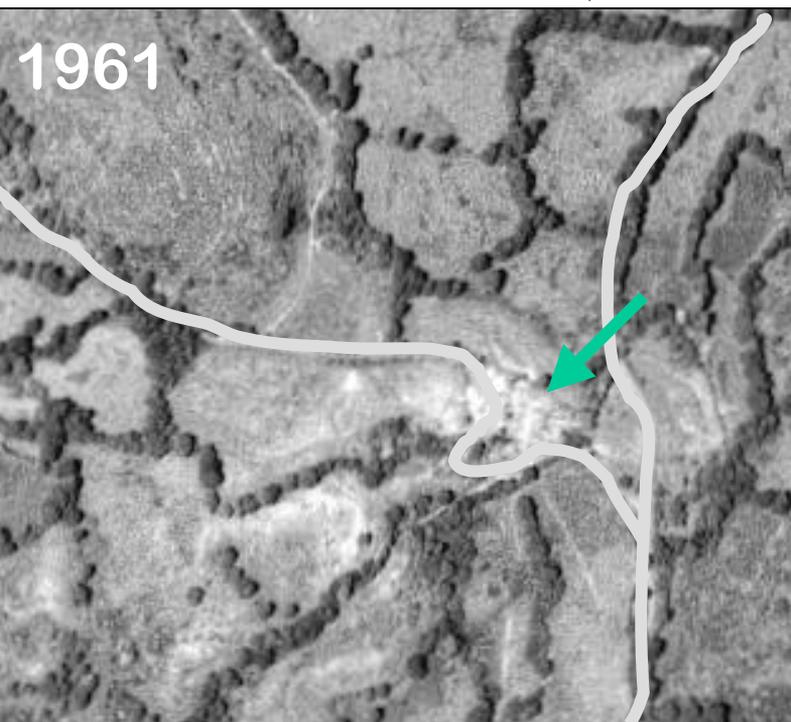
Site NATURA 2000 - ENVIRONS DE MEALLET

Evolution des Milieux Naturels (1961 - 1994)

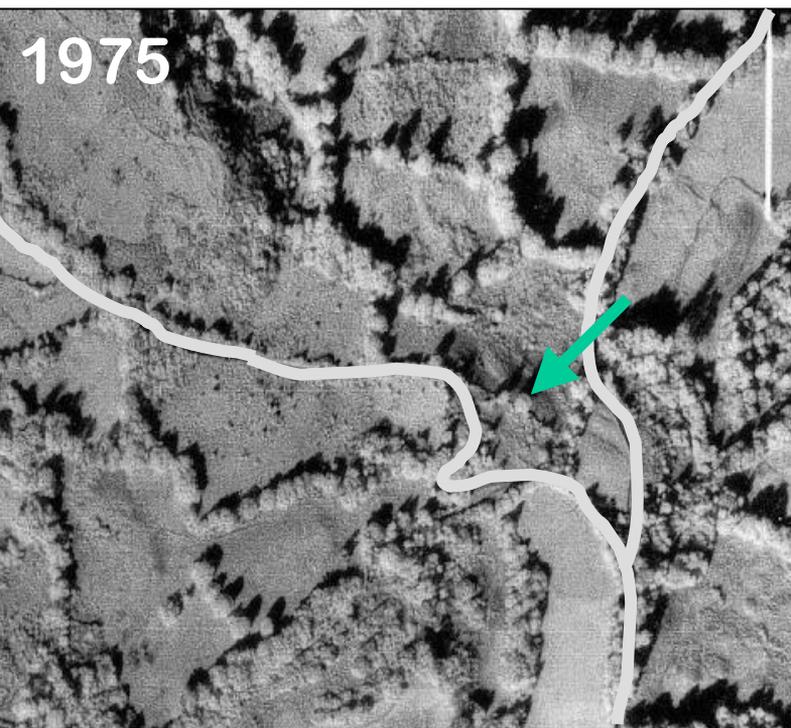
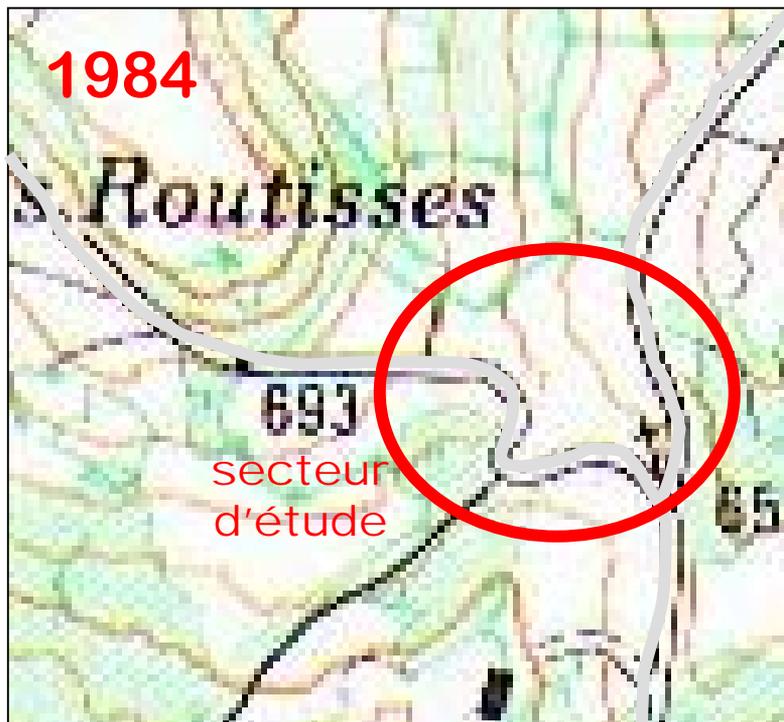
RESULTATS DE PHOTOINTERPRETATION

Présentation de carte et de photographies aériennes agrandies

Mission aérienne IGN – Evaux les bain/Mauriac n° 2329.2334 – photo.n°006 - 1961



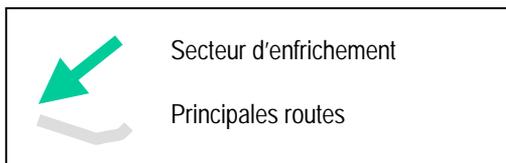
Carte IGN 1:25000 - Série bleue n°2334 est / YDES - 1974 (révisé 1984)



Mission aérienne IGN – FR 2698/170IR UAG 306 – photo.n° 1225 - 1975



Mission aérienne IGN – FD15/191300.IGN(11/07/94) – photo.n° 337 - 1994



50 m

Echelle des documents : environ 1:6000

5.8 Annexe 8 : Bibliographie

Eléments pour une gestion d'un milieu calcicole de plaine C. Arlot et J. Hesse	55 p.
Bulletin écologique 1981 T.12 2/3	p. 249 - 294
Connaître et gérer les coteaux crayeux Conservatoire de sites naturels de Hte Normandie - 1994	32 p.
Cultures anciennes et conservation des plantes ségétales Le cas des côteaux calcaires de Hte Normandie T. Dutoit	46 p.
Article de la revue Lejeunia n° 155 - Décembre 1997	
Dynamique et gestion des pelouses calcaires de Hte Normandie T. Dutoit	220 p.
Université de Rouen - 1996	
Restauration d'un système de parcours sur les pelouses calcicoles de la vallée de Seine T. Dutoit et D. Alard	p 47 à 54 8 pages
Actes du colloque gestion des pelouses calcicoles - 1997 -	
Mesures agri environnementale et conservation des pelouses sèches T. Dutoit et D. Alard	p.63 - 70 8 pages
Forum des gestionnaires - Ministère de l'Environnement - Courrier de l'Environnement - INRA	
Le mouton des coteaux de Rouen D. Aubin	p. 58 - 61 4 pages
Revue pays de Normandie	
La gestion des pelouses calcicoles Actes du colloque international du 28 au 31 mai 1996 - Conseil de l'Europe -	120 p.
La gestion de la réserve biologique domaniale des falaises d'Orival dans la forêt de la Londe - Rouvray T. Dutoit - D. Bonnetaud	p.204 - 214 11 pages
Revue de la forêt française XLIX - 3/1997	
Connaître et gérer les pelouses calcicoles Atelier ADEN P. Maubert - T. Dutoit	65 p.
Comité départementale de la protection de la nature et de l'Environnement - 1995 -	
Plan de gestion du Puy de Marmant - septembre 1999 - Conservatoire d'espaces et paysages d'Auvergne M. Bonhomme	7 pages
Plan de gestion du coteau sud est de Gergovie et du Puy de Mardoux M. Bonhomme	3 pages
Conservatoire d'espaces et paysages d'Auvergne – Septembre 1999	
Patrimoine naturel et pratiques pastorales en Crau Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône et conservatoire des Ecosystèmes de Provence Imprimerie Vallière - Miramas	130 p.

Brève de laine (journal) Conservatoire des sites naturels bourguignons	4 p.
L'expérience de la côte bourguignonne T. Dutoit - A. Chiffaut Patrimoine Naturel de Bourgogne n° 3 - 1995	2 pages (26 -27)
Convention de mise à disposition de parcelles entre Mr Cavallé et le conservatoire des sites naturels Bourguignons - 15/03/94 et 15/06/94	2 pages
Opération locale agri-environnementale pour la régénération et l'entretien des pelouses sèches sur les coteaux calcaires du Pas de Calais - 1996 -	1 page
Impact du pâturage par les chevaux de Przewalski sur les populations d'orthoptères du Causse Méjean. L. Tatin, T. Dutoit, C. Feh Revue Ecol. Terre et vie, vol. 55 – 2000 -	p. 241 à 261 21 pages
Restauration et conservation des Communautés d'espèces végétales in situ : des coteaux de la basse vallée de Seine aux cultures extensives du Parc Naturel Régional du Lubéron. T. Dutoit, B. Hill, P. Mahieu, E. Gerbaud Bulletin de la société botanique du Centre Ouest, n° spécial 19 – 1999 -	p. 303 à 316 14 pages
Présentation du suivi scientifique et des premiers résultats concernant l'organisation de la végétation dans le Lubéron. T. Tatoni, E. Vêla, T. Dutoit, P. Roche Courrier scientifique du Parc du Lubéron, n° 2 – 1998 -	p. 33 à 49 17 pages
Le pâturage itinérant dans la basse vallée de la Seine, une nécessité écologique et agronomique. T. Dutoit Cahier de l'agriculture 8 – 1999 -	p. 486 à 497 12 pages
Réponses fonctionnelles des communautés de pelouses calcicoles aux facteurs agro-écologiques dans les Préalpes françaises. L. Barbaro, E. Corcket, T. Dutoit, J. P. Peltier Canada Journal Botanique – 2000 -	p. 1010 à 1020 11 pages
Etude préliminaire de l'évolution de la macrofaune des sols dans différentes successions végétales sur les coteaux calcaires de Haute Normandie. T. Decaens, T. Dutoit, D. Alard Actes du muséum de Rouen, université de Rouen – 1995	p. 37 à 57 11 pages
Bilan des 10 ans de gestion pastorale, Réserve Naturelle Volontaire de Wavrans sur l'Aa. L. Barbier, V. Boulet, H. Desreumaux Parc Naturel Régional des Caps et marais d'Opale	p. 3 à 38 36 pages
Le cheval de Przewalski et les orthoptères du Causse Méjean. L. Tatin, T. Dutoit Revue Insectes n° 116 - 1 ^{er} trimestre 2000 -	p.7 à 9 3 pages

<p>La gestion des pelouses calcicoles. Actes du colloque des 27 et 28 novembre 1999, Blois Conseil de l'Europe n°7 – juin 2000</p>	<p>96 pages + annexes</p>
<p>Document d'objectifs Natura 2000 – Site 54 – Vallées et coteaux thermophiles de la région de Maurs. <p style="text-align: right;">J. P. Favre</p> CPIE de Haute Auvergne – 1999 -</p>	<p>62 pages</p>
<p>Pelouses sèches à la Chapelle Marcouze. <p style="text-align: right;">J. P. Favre</p> CPIE de Haute Auvergne, CPIE de Neuvic– 1996 -</p>	<p>32 pages + relevés botaniques</p>